

## AR Prefecture

017-200041614-20260505-2026\_05\_07-DE  
Reçu le 13/05/2026Aunis-  
-Sud-

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSSéance du mardi 5 mai 2026  
DELIBERATION n°2026\_05\_07ELECTION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD AU  
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE EAU 17

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le cinq mai à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT
En exercice	Présents	Votants	
51	47	51	
<b>Quorum : 26</b>			
<b>Présents / Membres titulaires :</b> RAULT Christophe, GODEAU Thomas, DESCAMPS Anne-Sophie, PEINTRE Angélique, DESILLE Raymond, GABET Steve, PAIN Baptiste, FOLOPPE Christophe, GUILLET Cyril, GAILDRAT Hervé, GAY Gilles, OTRZONSEK Didier, MORANT Marie-France, AUBOYER Jean-Jack, DRAPEAU Myriam, DENECHAUD Olivier, GENDRE Stéphane, BRULE Aude, VILLAIN Florence, BERNARDIN Eric, MAGINOT Pascal, MOUNIER Sabine, BLIN Bruno, MADEAUX Samuel, PERRET Nathalie, BERNARD Micheline (a reçu pouvoir de Philippe BODET), TERRIEN Philippe, TRAIN Francis, NICE Camille, ROSPARS Elodie, MARLIERE Jocelyne, CADOT Matthieu, MARCHAND Pierre-François (a reçu pouvoir de Alexandra VANNELLE), MARCHAND Sébastien, DUFAITRE Stéphanie, RIVÉ Valérie, JOUANNEAU Olivier (a reçu pouvoir de Serge MOUEIX), YVON Emilie, GAROT Jérôme, PETOT Rozenn, BARIT Annabelle, COTTENEC Philippe, GRIS Pascale, ROUFFET Laurent, BRUNIER Christian ( a reçu pouvoir de Catherine LEGROS), MOREAU Richard, DIOT-BESNIER Brigitte			
<b>Présent/ Membre suppléant :</b>			
<b>Absents :</b>			

<b>Secrétaire de Séance :</b> Eric BERNARDIN
<b>Convocation envoyée le :</b> 28 avril 2026
<b>Affichage de la convocation le :</b> 28 avril 2026

<b>Auteur de l'acte :</b> Christophe RAULT Président
<b>Télétransmission en préfecture le :</b> 13 MAI 2026
n°: 017-200041614-20260505-2026_05_07-DE
<b>Date de publication sur le site Internet :</b> 18 MAI 2026

AR Prefecture

017-200041614-20260505-2026\_05\_07-DE  
Reçu le 13/05/2026

**ELECTION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE EAU 17**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21, L. 5211-1 et L. 5711-1,

**Vu** l'article L. 5711-1 et suivants du CGCT pour les syndicats mixtes fermés et l'article L. 5721-1 et suivants du CGCT pour les syndicats mixtes ouverts,

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe),

**Vu** les arrêtés préfectoraux du 31 octobre 2019 portant sur le changement de dénomination du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime et sur la modification des statuts du Syndicat Eau 17 et l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2019 modifiant et complétant l'arrêté du 31 octobre 2019 portant modification des statuts du syndicat Eau 17,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Aunis Sud notamment ses compétences « Eau » et « Assainissement »),

**Considérant** que la Communauté de Communes Aunis Sud, membre du Syndicat Mixte EAU17, doit désigner ses délégués pour siéger au conseil syndical de Cyclad,

**Considérant** qu'à ce titre, la Communauté de Communes Aunis Sud doit désigner **6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants** pour siéger au comité syndical de ce Syndicat Mixte,

**Considérant** que les délégués sont élus par l'organe délibérant de l'EPCI, au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue au premier et second tour et à la majorité relative au troisième tour si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après les deux premiers tours du scrutin. En cas d'égalité le plus âgé est élu (renvoi à l'article L. 2122-7 CGCT),

**Monsieur le Président** indique que le syndicat mixte EAU17 assure un service public de l'eau potable et de l'assainissement fiable et de qualité. Il s'occupe de moderniser et renouveler les réseaux, d'accompagner ses abonnés, les collectivités et les agriculteurs vers une gestion durable de la ressource, et participe à l'éducation à l'environnement en sensibilisant les publics (scolaires, habitants, professionnels).

**Monsieur le Président** invite l'assemblée à faire connaître les élus souhaitant se porter candidats au poste de délégué titulaire :

- |                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| - Madame Mathilde FERRY-WILCZEK     | élue municipale - Ardillières              |
| - Madame Micheline BERNARD          | élue communautaire - Forges                |
| - Monsieur Philippe MOINARD         | élu municipal - Landrais                   |
| - Madame Ginette GARNIER            | élue municipale - Marsais                  |
| - Monsieur Didier CLERC             | élu municipal - Marsais                    |
| - Monsieur Pierre-François MARCHAND | élu communautaire - St Georges du Bois     |
| - Monsieur Pascal APIOU-GOUSSAU     | élu municipal - Saint Mard                 |
| - Monsieur Jean-Yves BOUCARD        | élu municipal - Saint Pierre la Noue       |
| - Monsieur Olivier JOUANNEAU        | élu communautaire - Saint Saturnin du Bois |
| - Monsieur Fabrice GAYOT            | élu municipal - Surgères                   |
| - Monsieur Cyril GUILLET            | élu communautaire - Surgères               |
| - Monsieur Didier QUINCONNEAU       | élu municipal - Le Thou                    |
| - Monsieur Jean-Pierre RENAUD       | élu municipal - Le Thou                    |
| - Monsieur Damien PARIS             | élu municipal - Vouhé                      |

**Monsieur le Président** propose à l'Assemblée de procéder à l'élection des 6 délégués titulaires, au scrutin secret.

**Vu** les résultats des scrutins,

## AR Prefecture

017-200041614-20260505-2026\_05\_07-DE  
Reçu le 13/05/2026

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire - Nuls + blancs	1
Nombre de suffrages exprimés : Nombre trouvés – bulletins litigieux	50
Majorité absolue :	26
<i>nombre pair – (nombre/2)+1</i> (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)	
<i>nombre impair – (nb + 1)/2</i> (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)	

Ont obtenu :

Madame Mathilde FERRY-WILCZEK	4 voix
Madame Micheline BERNARD	27 voix
Monsieur Philippe MOINARD	33 voix
Madame Ginette GARNIER	14 voix
Monsieur Didier CLERC	11 voix
Monsieur Jérôme GAROT	1 voix
Monsieur Pierre-François MARCHAND	41 voix
Monsieur Pascal APIOU-GOUSSAU	22 voix
Monsieur Jean-Yves BOUCARD	22 voix
Monsieur Olivier JOUANNEAU	21 voix
Monsieur Fabrice GAYOT	10 voix
Monsieur Cyril GUILLET	17 voix
Monsieur Didier QUINCONNEAU	24 voix
Monsieur Jean-Pierre RENAUD	1 voix
Monsieur Damien PARIS	25 voix

- **Madame Micheline BERNARD** ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée titulaire,
- **Monsieur Philippe MOINARD** ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire,
- **Monsieur Pierre-François MARCHAND** ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire.

**Monsieur le Président** rappelle que le conseil doit procéder à l'élection de 6 délégués titulaires. 3 postes restent donc à pourvoir.

Il demande aux candidats s'ils se maintiennent au deuxième tour et invite l'assemblée à procéder aux opérations de vote :

- Madame Mathilde FERRY-WILCZEK      élue municipale - Ardillières
  - Madame Ginette GARNIER              élue municipale – Marsais
  - Monsieur Didier CLERC                  élu municipal – Marsais
  - Monsieur Pascal APIOU-GOUSSAU      élu municipal – Saint Mard
  - Monsieur Jean-Yves BOUCARD          élu municipal – Saint Pierre la Noue
  - Monsieur Olivier JOUANNEAU          élu communautaire – Saint Saturnin du Bois
  - Monsieur Fabrice GAYOT                élu municipal – Surgères
  - Monsieur Cyril GUILLET                 élu communautaire – Surgères
  - Monsieur Didier QUINCONNEAU        élu municipal – Le Thou
  - Monsieur Jean-Pierre RENAUD         élu municipal – Le Thou
  - Monsieur Damien PARIS                 élu municipal – Vouhé
- Maintiennent leurs candidatures.

**Vu les résultats des scrutins,**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire - Nuls + blancs	1
Nombre de suffrages exprimés : Nombre trouvés – bulletins litigieux	50
Majorité absolue :	26
<i>nombre pair – (nombre/2)+1</i> (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)	

**AR Prefecture**

017-200041614-20260505-2026\_05\_07-DE  
Reçu le 13/05/2026

nombre impair -  $(nb + 1) / 2$  (exemple :  $51 + 1 = 52 / 2 = 26$ )

Ont obtenu :

Madame Mathilde FERRY-WILCZEK	2 voix
Madame Ginette GARNIER	4 voix
Monsieur Didier CLERC	2 voix
Monsieur Jérôme GAROT	2 voix
Monsieur Pascal APIOU-GOUSSAU	23 voix
Monsieur Jean-Yves BOUCARD	25 voix
Monsieur Olivier JOUANNEAU	17 voix
Monsieur Fabrice GAYOT	2 voix
Monsieur Cyril GUILLET	17 voix
Monsieur Didier QUINCONNEAU	23 voix
Monsieur Jean-Pierre RENAUD	3 voix
Monsieur Damien PARIS	20 voix

**Aucun candidat** ayant obtenu la majorité absolue au deuxième tour, il est procédé à un troisième tour (majorité relative).

Tous les élus maintiennent leurs candidatures :

- Madame Mathilde FERRY-WILCZEK élue municipale - Ardillières
- Madame Ginette GARNIER élue municipale - Marsais
- Monsieur Didier CLERC élu municipal - Marsais
- Monsieur Pascal APIOU-GOUSSAU élu municipal - Saint Mard
- Monsieur Jean-Yves BOUCARD élu municipal - Saint Pierre la Noue
- Monsieur Olivier JOUANNEAU élu communautaire - Saint Saturnin du Bois
- Monsieur Fabrice GAYOT élu municipal - Surgères
- Monsieur Cyril GUILLET élu communautaire - Surgères
- Monsieur Didier QUINCONNEAU élu municipal - Le Thou
- Monsieur Jean-Pierre RENAUD élu municipal - Le Thou
- Monsieur Damien PARIS élu municipal - Vouhé

**Vu** les résultats des scrutins,

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire - Nuls + blancs	1
Nombre de suffrages exprimés : Nombre trouvés - bulletins litigieux	50

Ont obtenu :

Madame Mathilde FERRY-WILCZEK	1 voix
Madame Ginette GARNIER	4 voix
Monsieur Didier CLERC	5 voix
Monsieur Jérôme GAROT	1 voix
Monsieur Pascal APIOU-GOUSSAU	25 voix
Monsieur Jean-Yves BOUCARD	21 voix
Monsieur Olivier JOUANNEAU	13 voix
Monsieur Fabrice GAYOT	3 voix
Monsieur Cyril GUILLET	17 voix
Monsieur Didier QUINCONNEAU	22 voix
Monsieur Jean-Pierre RENAUD	1 voix
Monsieur Damien PARIS	16 voix
Monsieur Pierre-François MARCHAND	1 voix
Monsieur Philippe MOINARD	1 voix

AR Prefecture

017-200041614-20260505-2026\_05\_07-DE  
Reçu le 13/05/2026

Madame ~~Micheline~~ BERNARD

1 voix

- **Monsieur Pascal APIOU-GOUSSAU** est élu délégué titulaire,
- **Monsieur Jean-Yves BOUCARD** est élu délégué titulaire,
- **Monsieur Didier QUINCONNEAU** est élu délégué titulaire.

**Monsieur le Président** rappelle que le conseil doit désormais procéder à l'élection des 6 délégués suppléants.

Il demande aux élus qui se sont présentés au poste de titulaire, s'ils souhaitent maintenir ou retirer leurs candidatures :

- Madame Mathilde FERRY-WILCZEK élue municipale - Ardillières
  - Monsieur Didier CLERC élu municipal - Marsais
  - Monsieur Olivier JOUANNEAU élu communautaire - Saint Saturnin du Bois
  - Monsieur Jean-Pierre RENAUD élu municipal - Le Thou
- décident de retirer leurs candidatures.

Messieurs Francis TRAIN et Emmanuel DOGNIN font acte de candidature.

**Monsieur le Président** dresse ensuite la liste actualisée des nouveaux candidats, pour les 6 postes de suppléants :

- Madame Ginette GARNIER élue municipale - Marsais
- Monsieur Fabrice GAYOT élu municipal - Surgères
- Monsieur Cyril GUILLET élu communautaire - Surgères
- Monsieur Damien PARIS élu municipal - Vouhé
- Monsieur Francis TRAIN élu communautaire - Genouillé
- Monsieur Emmanuel DOGNIN élu municipal - Surgères

**Considérant** que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président,

Les représentants de la Communauté de Communes Aunis Sud au Comité Syndical du Syndicat Mixte EAU 17 ainsi élus sont :

**Titulaires :**  
**Madame Micheline BERNARD**  
**Monsieur Philippe MOINARD**  
**Monsieur Pierre-François MARCHAND**  
**Monsieur Pascal APIOU-GOUSSAU**  
**Monsieur Jean-Yves BOUCARD**  
**Monsieur Didier QUINCONNEAU**

**Suppléants :**  
**Madame Ginette GARNIER**  
**Monsieur Fabrice GAYOT**  
**Monsieur Cyril GUILLET**  
**Monsieur Damien PARIS**  
**Monsieur Francis TRAIN**  
**Monsieur Emmanuel DOGNIN**

**Monsieur le Président** transmettra cette délibération au Président du Syndicat Mixte EAU17.

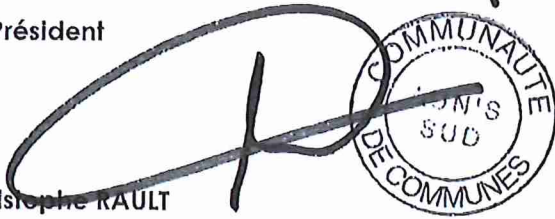
AR Prefecture

017-200041614-20260505-2026\_05\_07-DE  
Reçu le 13/05/2026

Pour Extrait Conforme :  
Les signatures sont au registre.  
Fait à Surgères,  
Le 12 mai 2026

Le Président

Christophe RAULT



Le secrétaire de séance

Eric BERNARDIN

A large, stylized handwritten signature in black ink.

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.